

BARCELONE – GAC : Groupe de travail sur les noms géographiques / Réunion sur les discussions de la piste de travail 5

Dimanche 21 octobre 2018 – 17h00 à 17h45 CEST

ICANN63 | Barcelone, Espagne

OLGA CAVALLI :

Bonjour à tous. Je vais demander aux délégués de bien vouloir prendre place. Nous n'avons que 45 minutes. Nous aimerions commencer de suite pour faire un point par rapport au travail du groupe sur la piste de travail numéro 5 et vous donner un petit peu une idée du rapport que vous allez avoir sous les yeux. Donc je vous prie de bien vouloir prendre place, d'arrêter de parler, de faire silence et de venir vous asseoir. Merci, très bien. Cela a marché. Voyons, la Suisse, le Brésil, le Portugal. Très bien, merci beaucoup. Merci à tous.

Merci beaucoup aux coprésidents de cette piste de travail numéro 5. Nous sommes tous ici : Martin Sutton de la GNSO, Javier Rua-Jovet de l'ALAC, Annebeth Lange de la ccNSO et moi-même, Olga, du GAC. Nous avons travaillé ensemble pour présider ce groupe de travail avec l'aide fantastique du personnel de l'ICANN, Steve, je ne sais pas s'il y en a d'autres ici, Emily, très bien, des gens magnifiques qui nous ont beaucoup aidé tout au long de notre travail qui a été fort intense.

J'aimerais donc partager avec vous quel est l'objectif du groupe de travail. Je sais qu'il y a beaucoup de collègues qui viennent d'arriver à ce groupe, qui viennent de rejoindre ce groupe du GAC. Je vais

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

résumer, donc, les parties principales de ce document par rapport auxquelles nous voulons obtenir votre retour.

Nous avons eu une séance ce matin dans cette salle. Ce document sera publié pour commentaires publics mi-novembre. Et ensuite, il va passer par la consultation publique régulière de l'ICANN. Il est important, donc, que vous puissiez avoir une idée de ce que contient ce document. Il est assez long mais nous voudrions donc attirer votre attention sur les points principaux. Je vais commencer avec la première partie, à savoir qu'est-ce que c'est que la piste de travail numéro 5.

Nous avons eu une réunion avec la GNSO il y a un certain temps. La GNSO, c'est l'organisation de soutien aux noms génériques. C'est l'organisation qui prépare les politiques concernant les nouveaux gTLD. Les gTLD, c'est la dernière partie des noms de domaine. Donc nous avons eu une réunion avec la GNSO en 2012-2013. Et dans ce groupe, il y a une piste de travail spéciale, piste de travail numéro 5, qui se focalise sur les extensions géographiques, les noms géographiques. Sur la diapositive suivante, je vais rentrer dans le détail pour vous raconter quelle est la portée de notre travail.

Ce groupe de travail a l'avantage d'avoir quatre coprésidents. Nous n'avons pas un président, nous avons quatre coprésidents de différentes SO et AC au sein de l'ICANN. Je trouve que c'est quelque chose d'assez nouveau. Je n'avais pas eu cette expérience avant et je trouve que c'est très intéressant pour le modèle multipartite. Vous pouvez tous participer à ce groupe en tant que membre ou

observateur. Il suffit d'envoyer un courriel et de faire partie de la liste de diffusion et ensuite, soyez préparé pour un grand nombre de commentaires.

Voilà. Si nous pouvons passer à la diapositive suivante s'il vous plaît. Les filles, Gulden, pouvons-nous passer à la diapositive suivante ? Excusez-moi.

Alors quelle est la portée de ce groupe de travail de la piste numéro 5 ? Nous voyons, examinons comment gérer les noms de domaine géographiques dans les nouveaux gTLD. Mais à quoi fait-on référence plus particulièrement ? Aux combinaisons de lettres ASCII, par exemple les formes longues et courtes des noms des catégories qui figurent dans la liste 3166. Qu'est-ce que cela veut dire ? Les noms complets des pays par exemple de l'Argentine, de la Norvège, des noms complets et les noms abrégés. Il est important de dire qu'il s'agit de noms de domaine de premier niveau, c'est-à-dire tout ce qui est à droite du point.

Donc deux caractères, le nom du pays, les villes capitales ; ces catégories viennent du guide de candidature précédent. C'était le livre que tous les candidats devaient utiliser en tant que matériel de référence pour déposer leur candidature. Les noms de pays et de régions qui se trouvent dans la composition des régions, sous-régions ou groupes économiques – vous pouvez vérifier cette information en ligne – et d'autres noms géographiques tels que des fleuves, des vallées, des lacs, etc. C'est la catégorie la plus difficile car il n'y a pas de liste acceptée de manière internationale par rapport à ce type de

noms géographiques. Dans cette catégorie, il y a ce que nous appelons les noms non-ABG, c'est-à-dire des noms qui ne figurent pas dans le guide de candidature de 2012.

Voilà la portée de notre travail. Tout ce qui n'est pas dans ces six points ne fait pas partie de notre travail. Par exemple, nous ne travaillons pas sur les noms géographiques au second niveau ; cela ne fait pas partie de la portée de notre travail.

Diapositive suivante s'il vous plaît. Nous avons eu des réunions en personne depuis un an et ensuite, nous avons des téléconférences, des appels toutes les semaines ou tous les quinze jours. Maintenant, il y a un rapport préliminaire qui a été établi. Il est important que vous le lisiez et que vous nous fassiez parvenir vos commentaires. L'idée, c'est de pouvoir publier le rapport initial à la mi-novembre. Vous avez encore le temps de faire des commentaires, de lire le rapport. Certains d'entre vous l'ont d'ailleurs déjà fait. Ensuite, il y aura une consultation publique formelle de 40 jours pour toute la communauté.

Diapositive suivante s'il vous plaît. Merci beaucoup. Je vais maintenant rentrer dans le détail de certaines recommandations qui figurent dans le rapport.

Que voulons-nous faire dans cette présentation ? Vous donner un avant-goût du contenu du rapport pour que vous ayez une idée des éléments les plus importants que vous trouverez dans ce rapport par rapport auxquels vous pouvez ou non faire des commentaires. Si cela ne représente pas le texte au complet du rapport, nous avons juste

essayé de résumer les principaux éléments de ce rapport qui a 89 pages. Vous imaginez que ce n'est pas facile de résumer en trois ou quatre diapositives le contenu de 89 pages. Il s'agit plutôt des recommandations préliminaires et j'insiste sur le mot préliminaire. Je suppose que vous ne pouvez pas lire, mais je vais passer en revue ces recommandations une par une.

Alors les recommandations préliminaires, si vous voyez le rapport, elles sont numérotées de 1 à 12. Il y a plus de détails bien sûr dans le rapport. Ce rapport préliminaire devrait inclure les recommandations préliminaires suivantes. Il n'y a pas de consensus jusqu'à présent et il n'y aura pas d'appel à consensus par rapport à ces consensus avant la publication du rapport. Il est important que vous sachiez cela au cas où vous voudriez faire des commentaires.

Dans la première série, il y a eu certaines réserves par rapport à certaines chaînes ou non incluses dans certaines listes. Les recommandations de ce rapport, comme je vous l'ai dit, elles ne font pas l'objet d'un consensus mais elles ont pour but d'inclure les chaînes qui sont sur cette liste, toutes les combinaisons des lettres ASCII à deux caractères, c'est-à-dire certaines de ces lettres sont utilisées par les ccTLD et d'autres ne le sont pas. Sur la liste 3166, il y a certains codes à deux lettres.

ANNEBETH LANGE :

Exactement. Il y en a qui figurent sur la liste mais qui n'ont pas encore été délégués à des pays et la suggestion, c'est également de réserver

toutes les combinaisons de deux lettres au cas où il y aura de nouveaux pays dans le futur pour qu'ils n'aient pas le risque de ne pas retrouver leur combinaison de lettres.

OLGA CAVALLI :

S'il n'y a pas des combinaisons de deux lettres qui n'ont pas été déléguées, l'idée, c'est de réserver ces combinaisons des deux lettres.

Ensuite, des codes de trois lettres alpha, par exemple pour l'Argentine, c'est ARG, etc. vous pouvez vérifier cette liste en ligne.

Il y a également une autre réserve pour les formes courtes et longues des noms de pays listés sur la liste 3166 de l'ISO. Les traductions dans toutes les langues étaient réservées conformément au guide de candidature de 2012. Et le groupe de travail ne s'est pas mis d'accord par rapport au fait de savoir si ces formes longues et courtes devraient être réservées dans toutes les traductions pour toutes les langues. Annebeth ?

ANNEBETH LANGE :

Oui. La forme courte et la forme longue, par exemple Argentine, Norvège. Est-ce que cela devrait-être traduit dans plusieurs langues ou pas ? L'une des suggestions sur la liste – il y a eu différentes options – pour toutes les langues ou bien seulement la traduction vers les langues de l'ONU, etc. Il y a plusieurs options. Elles figurent toutes dans le rapport.

La Norvège n'a pas de forme courte. C'est le cas de l'Argentine. Mais il y a des pays qui ont une forme courte de leur nom. Alors si vous raccourcissez le nom du pays, il peut porter à confusion. Donc il faut garder en tête cette possibilité.

OLGA CAVALLI :

Donc la recommandation, c'est de réserver ces formes, des formes longues ou courtes qui sont associées au code qui a été attribué conformément à la liste 3166 de l'ISO.

ANNEBETH LANGE :

Un commentaire par rapport à cela. Nous avons parlé de cela avec Jaap, qui est notre expert de l'ISO. Il y a très peu de noms sur cette liste. Je pense que cela va changer dans le rapport avant la publication, mais c'est intéressant au niveau des codes. C'est une liste intéressante parce qu'il y a des codes qui ne correspondent plus à un pays, comme .su, mais il y a GB par exemple qui avait été utilisé par la Grande-Bretagne.

OLGA CAVALLI :

Permutation et transposition, la recommandation suggère de clarifier la transposition d'une liste de noms forme longue, des noms listés dans la liste 3166. Les formes longues et courtes des noms... Voilà. Je ne vais pas rentrer dans le détail. Je vous suggère, si vous voulez vraiment vérifier cette liste, vous pouvez lire le rapport. Ce que nous voulons que vous sachiez, c'est qu'il y a certaines catégories de

chaînes qui figurent sur cette liste et notre recommandation par rapport à ces liste, c'est qu'elles pourraient être réservées dans de nouvelles séries et ensuite, le nom par lequel un pays est communément connu.

ANNEBETH LANGE : Par exemple Hollande pour le cas des Pays-Bas.

OLGA CAVALLI : Voilà donc des recommandations préliminaires pour réserver ce type de code ou ce type de nom. Diapositive suivante s'il vous plaît. Merci.

Le rapport initial devrait inclure les recommandations préliminaires suivantes et ensuite, il n'y aura pas d'appel à consensus avant la publication du rapport initial. Je vais parler un peu plus lentement.

Ensuite, une lettre de soutien. On en a beaucoup parlé lors des appels, dans la liste de diffusion et pendant nos réunions en face-à-face. La nécessité d'avoir une lettre de soutien ou de non-objection des gouvernements concernés par les chaînes concernées au premier niveau. Il y a la recommandation également d'obtenir une lettre de non-objection, de soutenir pour les catégories suivantes : nom de ville capitale d'un pays ou d'un territoire listé dans la liste 3166 standard, par exemple Buenos Aires ou Oslo.

ANNEBETH LANGE : Oslo, c'est facile parce qu'Oslo est prononcé de la même manière partout dans le monde.

OLGA CAVALLI : Buenos Aires a plusieurs traductions, c'est plus compliqué. Alors pour ce point, les traductions dans toutes les langues ont été réservées dans la première série. Le groupe de travail ne s'est pas mis d'accord par rapport au fait que ce type de nom soit réservé pour des séries ultérieures, par exemple Buenos Aires, si on le traduit par des airs bons ou *good air*, ce nom ne serait pas réservé.

Ensuite, une candidature à une chaîne qui correspond à un nom de territoire ou d'état qui figure dans la liste 3166. Par exemple l'Argentine est un pays fédéral où il y a des provinces. Tous les noms des provinces se trouvent dans cette liste avec trois codes. Ce n'est pas des sous-régions. La Patagonie ne fait pas partie de cette liste mais les provinces. La Patagonie comprend six provinces.

Ensuite, des candidatures à des chaînes qui font partie des régions ou des sous-régions qui figurent dans la liste de l'UNESCO. Y a-t-il des commentaires par rapport à cela ? Très bien.

Pouvons-nous passer à la diapositive suivante ? Il s'agit de recommandations, donc je répète, qui se trouvent dans le rapport initial. Si nous avons le temps, nous aimerions avoir des retours de votre part, des commentaires ici ou sur la liste de diffusion par rapport aux codes à trois lettres alpha listés dans la liste 3166 de l'ISO, les noms de villes capitales par rapport aux gens qui habitent dans ces

capitales, la référence par exemple à des pays qui n'ont pas de villes trop grandes. Donc c'était difficile de définir ce que c'est qu'une ville. Ville capitale, c'est plus facile à définir.

Et ensuite, les termes qui ne sont pas inclus dans le guide de candidature 2012, par exemple les fleuves, les montagnes, les lacs, des noms qui sont importants pour une certaine région. Cela constitue une catégorie beaucoup plus vaste qui n'a pas été incluse dans le guide de candidature 2012. Nous souhaiterions, donc, avoir votre avis par rapport à ces points, obtenir des commentaires de votre part.

Pour ce qui est des codes à trois lettres, il y a plusieurs possibilités. Ils pourraient être disponibles pour délégation, il pourrait être possible pour délégation avec une lettre de soutien ou de non-objection. Pour le cas de l'Argentine, il peut y avoir une lettre de soutien. Par exemple, cela serait permis. Si disponible pour délégation, faudrait-il un processus spécial ? Et dans quelles circonstances ce processus devrait être mis en place ? Vous savez, les règles sont différentes et la relation contractuelle diffère en fonction qu'il s'agisse d'un ccTLD ou d'un gTLD.

ANNEBETH LANGE : Ou quelque chose d'autre.

OLGA CAVALLI : C'est pour les codes à trois lettres. Vous voyez des points intéressants à débattre.

Pour ce qui est des villes non-capitales, on en a beaucoup parlé. La candidature à une ville non-capitale pourrait être soumise à certaines exigences, par exemple le candidat devrait utiliser le TLD à des fins associées à ces noms de ville. Vous savez que les noms de ville, ce sont aussi des noms génériques ou peuvent avoir d'autres significations. Par exemple Buenos Aires, cela veut dire des bons airs.

Alors la chaîne de la ville se trouve dans un document officiel et la proposition comporte plusieurs idées par rapport à ce type de ville. Et ensuite, il y a la question de l'utilisation qui sera faite de ce nom de ville. Est-ce qu'il s'agit d'un nom de ville qui a une autre signification et il peut être utilisé à d'autres fins non liées aux noms de la ville ? Je ne peux pas penser... Bath par exemple.

ANNEBETH LANGE : Spa par exemple.

OLGA CAVALLI : C'est-à-dire une ville qui a en même un nom générique. S'agit-il d'un ccTLD, s'agit-il d'un TLD ? Va-t-il être utilisé en référence à la ville ou en référence au nom générique ? Faut-il avoir une lettre de soutien de la part de la ville ? Bref, voilà les questions que nous nous posons et par rapport auxquelles nous aimerions avoir vos commentaires. Il peut s'agir par exemple d'une marque même. Par exemple Delta, c'est une province au Nigéria mais c'est un même temps un nom générique. C'était un exemple que nous avons étudié.

Diapositive suivante s'il vous plaît. Finalement, c'est la catégorie la plus difficile, les thèmes qui n'ont pas été inclus dans le guide de candidature 2012. Il y a des conflits qui perdurent encore. Je vais vous montrer maintenant certaines idées par rapport à ces difficultés auxquelles nous avons été confrontés. Je ne vais pas donc lire tous les détails. Je vais passer à la diapositive suivante, comme cela on pourra avoir un peu de temps pour échanger avec vous.

Voilà une sélection de propositions qui ont été envoyées par des membres du groupe de travail de la piste numéro 5. Ce n'est pas la liste complète de propositions, ce n'est qu'une petite partie. Il s'agit de propositions, il n'y a pas encore de consensus par rapport à ces idées.

Passons à la diapositive suivante. Voilà les principales propositions et le niveau de soutien pour ces recommandations ou propositions n'a pas encore été constaté. Les propositions se trouvent dans le document. Vous pouvez les lire. Pour la catégorie la plus complexe, à savoir les noms qui ne font partie d'aucune liste, il y a l'idée de développer un outil en ligne pour les candidats où les candidats puissent vérifier si le nom qu'ils souhaitent utiliser fait partie d'un pays, si c'est un lac, un fleuve, etc.

Savoir si l'autorisation d'un gouvernement est nécessaire parce que vous savez, les gouvernements ne sont pas monolithiques. Parfois, il y a différents ministères, on ne sait pas toujours à quelle partie du gouvernement devrait s'adresser le candidat pour obtenir cette autorisation. Alors à ce moment-là, le GAC pourrait l'aider.

Troisième, établir un programme pour mieux sensibiliser les gouvernements et d'autres à la question des gTLD. Si vous vous souvenez bien, les candidatures de l'Amérique latine et de l'Afrique n'ont pas été nombreuses pour différentes raisons. Il y a eu une question de sensibilisation, ce n'était pas la seule raison ; il y en a eu d'autres.

Établir un délai pour que les gouvernements répondent aux différentes demandes.

Et un candidat qui a un nom qui a une signification géographique doit fournir un avis au gouvernement ou à l'autorité publique concernée en leur communiquant qu'il doit ou qu'il veut obtenir cette chaîne.

D'autres propositions. Si un candidat veut obtenir une chaîne qui peut porter à confusion avec un terme géographique, ce candidat devrait obtenir ou non une lettre de soutien d'un gouvernement. Ce n'est qu'une proposition, je répète.

Ensuite, la période de contact. Le gouvernement peut spécifier des conditions au niveau du contrat. Et un TLD associé avec un nom géographique devrait être incorporé dans la juridiction du gouvernement concerné et assujetti à la loi locale. Ici, on voit la pertinence de la loi locale. On en a beaucoup parlé, si c'est pertinent au niveau de tous les PDP, etc. C'est un sujet débattre.

On passe à la diapositive suivante. On a fini, très bien. Donc voilà. Il s'agit d'un résumé vraiment très résumé du contenu que vous allez trouver dans cette version préliminaire de notre rapport. Vos

commentaires sont très importants pour nous. On a 15 minutes pour échanger, pour répondre à vos questions. Nous serons ravis d'y répondre, si vous en avez, avec mes collègues ici. Ils pourront répondre à certaines questions mieux que moi. Et nous avons également les membres du GAC ici avec nous qui pourront nous aider.

Hier matin, il y a eu un commentaire très utile, à savoir qu'on pourrait produire un résumé analytique de ce document. Ce n'est pas facile d'arriver à un résumé analytique. Je suggère que ce résumé soit traduit dans plusieurs langues pour que vous puissiez profiter d'une version courte du document dans vos propres langues ou dans les langues plus proches de vos cultures. Voilà une idée.

Voilà une autre idée qui a été proposée hier, pour préparer le rapport ou le résumé analytique du rapport, nous devrions créer un petit groupe et nous n'avions que deux volontaires. C'était aussi une proposition. Je ne sais pas s'il y a eu d'autres propositions, je ne m'en souviens plus.

Donc y a-t-il des questions ? Vous avez la parole. Vous êtes très silencieux. Je sais que nous sommes sur la fin de l'après-midi et d'une journée très longue. Je ne sais pas s'il y a des commentaires, des questions ? L'Indonésie.

INDONÉSIE :

Olga, excusez-moi de ces connaissances très limitées que j'ai de la liste ISO 3166 mais cette liste est un document plus ancien. Il y a eu entre temps différents pays qui ont présenté leur candidature pour

leur ccTLD. Quelle est l'approche pour les candidatures de ccTLD qui ne sont pas inscrits sur la liste 3166 ? En plus, tous les pays ne sont pas membres de l'ISO. L'Indonésie l'est mais je sais qu'il y en a qui ne sont pas alors ils n'ont pas signé l'accord de l'ISO pour l'utilisation de ces normes.

ANNEBETH LANGE :

Je vais essayer de répondre à votre question. Le principe ici est le suivant. Les Nations Unies déterminent ce qu'est un pays et ce qui ne l'est pas. Et cela n'est pas du ressort de l'ICANN. Nous dépendons pour ce faire de la liste de l'ISO. Lorsque des nouveaux pays ont été définis et qu'ils ont reçu un code à deux lettres de l'ISO, ils n'ont pas besoin d'être membres de l'ISO pour ce faire. Le code l'ISO est utilisé par l'ICANN. C'est ce que Jon Postel avait pris, la liste existait déjà et il s'en est servi comme d'un outil, disons, pour les communautés locales d'internet. Et cela s'est ensuite diffusé aux quatre coins du monde.

Il faut donc que toutes les combinaisons de lettres existent là pour que ces deux lettres n'aient pas été utilisées à d'autres fins lorsqu'un nouveau pays apparaît. Nous ne pouvons pas décider de l'ensemble de deux lettres seront disponibles pour être utilisé. C'est les Nations Unies et l'ISO qui en décide. Si je me trompe, vous me corrigerez.

OLGA CAVALLI :

Nous pouvons consulter quelqu'un qui serait plus au courant.

J'ai le Brésil et la Belgique.

BRÉSIL :

Je voudrais vous remercier de votre collaboration et de votre résilience pour vous occuper de si nombreux sujets. Comme vous le savez, nous avons fait partie de cet exercice, nous avons présentés certaines inquiétudes en premier lieu parce qu'au début de cet exercice, il y a eu une déclaration par rapport à l'objectif qui s'est avéré être une préoccupation pour nous et une surprise parce que l'on a pu comprendre que l'on recherchait des solutions pour accorder davantage de flexibilité à l'enregistrement des noms et la délégation des noms associés à des termes ayant une signification géographique. Et c'était aussi à cause du temps disponible. La plupart des processus au sein de l'ICANN présupposent des périodes longues et ils sont assez limités pour certaines choses. Et du point de vue des gouvernements, c'est difficile d'y participer. Dans le contexte d'une absence d'urgence pour approcher ce thème et prendre une décision finale à cet égard – parce qu'on n'a pas encore décidé de la prochaine série pour l'expansion de ces noms –, nous pourrions dire qu'en plus des éléments traités dans ce groupe ou abordés par ce groupe... Et nous vous remercions de cette information et nous croyons comprendre que la motivation concernait une possible nouvelle série de nouveaux gTLD. Il faudrait avec l'analyse de ces questions considérer l'expérience que nous avons eue pour avoir eu à faire face à des cas problématiques qui ne concernent pas nécessairement les noms géographiques.

Et je ne sais pas si c'est pertinent de le présenter ici, mais le golfe Persique ou .amazon, c'était dans questions sur lesquelles on a discutées pendant plusieurs réunions et il y a eu de nombreux efforts pour essayer de résoudre ces cas-là. C'est donc quelque chose dont le groupe pourrait tenir compte parce que cela impliquerait des antécédents pour la gestion de certaines difficultés qui pourraient se présenter.

Ma délégation est satisfaite de la manière dont on a abordé les questions concernant le guide de candidature qui a permis d'orienter la délégation de la première série des gTLD. Nous y avons participé mais nous ne voyons pas encore qu'il soit urgent de traiter ce problème en particulier.

Et nous voudrions enfin attirer votre attention sur cet élément qui concerne le traitement de certains cas problématiques.

OLGA CAVALLI :

Soyez sûrs qu'il y en a parmi nous qui ont tenu compte de cela. Mais cela fait partie d'un PDP plus vaste. Mes collègues ici pourraient en faire un commentaire ou un commentaire sur le processus plus vaste dont je viens de parler. Mais ce que vous venez de signaler, c'est un thème sur lequel on a discuté, il y a eu des mesures de réparation qui ont été prises. Je ne sais pas s'il y a d'autres collègues qui voudraient faire des commentaires à cet égard.

JAVIER RUA-JOVET :

Merci beaucoup, monsieur l'ambassadeur, de ces commentaires et de nous avoir accueillis ici.

Par rapport aux processus qui sont en dehors de la piste de travail, bien sûr nous ne travaillons pas dans une bulle. Nous avons révisé les procédures précédentes et les résolutions du Conseil d'Administration pour .amazon et pour le golfe Persique. Nous avons consulté cela pour voir si cela pouvait nous donner davantage d'informations pour nos processus et nous ne pourrions pas nous en passer.

Il y a d'autres termes que vous avez mentionnés comme par exemple .halal. Il y a eu des discussions intéressantes dans la dernière réunion. Il y a des termes qui ont des connotations plus géographiques que d'autres pour ainsi dire. À titre illustratif, .patagonia est une région en Argentine ; .halal se rapporterait à une notion culturelle qui est moins associée au territoire. Voilà le type de discussions que nous tenons, c'est des discussions où il n'y a pas de consensus clair mais nous sommes au courant, bien sûr, de ces conversations et nous continuerons de le faire.

OLGA CAVALLI :

Merci. La Belgique et la Chine ont demandé la parole mais je crois que nous n'avons pas beaucoup plus de temps à moins qu'il y ait d'autres demandes de parole.

BELGIQUE : Merci Olga, merci de ce résumé très clair de toutes ces questions. Comme je vous ai dit avant, il est très difficile pour nous de suivre tous les groupes de travail, alors il est très utile d’avoir ce résumé.

J’ai une question pour ce qui est de la décision entre un noms géographiques ou un nom générique. Comment cette décision sera-t-elle prise ?

ANNEBETH LANGE : C’est une question qui est en cours de discussion, notamment pour la hiérarchie des noms parce que plus on descend sur la liste, plus on a des chances que les marques, les noms génériques et les noms géographiques soient liés. Nous essayons donc de voir comment agir. Une des suggestions présentées par Olga, c’était différentes options pour les noms de ville, différentes options pour les codes à trois lettres pour qu’ils puissent être utilisés aussi bien pour les marques que pour les noms génériques que pour les noms géographiques, donc génériques, marques et géographiques.

Mais le problème, c’est que contrairement aux marques déposées, un même nom peut être utilisé dans différentes parties du monde pour différents produits. Alors plusieurs organisations peuvent l’utiliser en tant que marque. Mais pour un TLD, une fois qu’il est attribué, il est attribué à un seul candidat. Donc nous ne sommes pas arrivés à une conclusion encore. Il est important que vous lisiez le rapport et que vous nous disiez ce que vous en pensez.

OLGA CAVALLI : La Chine a demandé la parole.

CHINE : Merci Olga. Je m'appelle Guo Feng, je représente la Chine. Je voulais vous remercier de ce travail très productif ainsi que de vos efforts, le travail qui a été fait pour ce processus et dans ce rapport initial.

J'estime que les noms géographiques concernent la politique publique et ils attirent l'attention de nombreux membres du GAC. Nous croyons qu'il faut donc mettre à jour les politiques sur les noms géographiques et cela peut être basé sur les règles et les pratiques récemment mises en place et définies dans le guide de candidature.

En lisant certains paragraphes du rapport initial ainsi que les recommandations préliminaires de ce rapport initial, je remarque que par suite des limitations imposées par rapport au temps et par rapport à certaines questions, les membres du groupe de travail n'ont pas pu se mettre d'accord et parvenir à un consensus. Donc dans cette situation, vous avez présenté le rapport initial pour les connaissances publiques et vous avez ouvert une période de commentaires publics. C'est pratique pour avancer et pour promouvoir l'efficacité dans le travail.

Après avoir vu très rapidement ce rapport initial, je vois les recommandations préliminaires et je vois qu'elles maintiennent en quelque sorte une partie de pratique du guide de candidature, y compris pour certaines chaînes de caractères ainsi que la condition de la présentation de lettre de soutien ou de l'absence d'objection de

certaines autorités gouvernementales. J'estime que cette approche ou cette pratique est extrêmement nécessaire et qu'elle devrait être maintenue.

Je voudrais vous poser une question si vous me le permettez. À votre avis, quelle est la principale différence dans le rapport initial actuel ? Vous avez fait des suggestions et des recommandations ; par comparaison avec le guide de candidature, est-ce qu'il y a des changements significatifs que l'on pourrait mentionner par rapport au guide de candidature actuellement en vigueur ? Voilà ce que je voudrais savoir.

OLGA CAVALLI :

C'est une très bonne question. Je vais vous présenter mon point de vue et for probablement, mes collègues vont ajouter leur commentaires.

Le rapport tel qu'il est et les recommandations ont pour but de protéger quelques noms. Pour les collègues qui sont dans la salle, rappelons qu'il s'agit d'un groupe où tous les intérêts sont représentés. On travaille ensemble, bien sûr. Il y a une tension entre les positions différentes. Il y a les représentants du GAC et je ne suis pas seule là. Il y a d'autres collègues qui représentent d'autres SO et d'autres AC. Ce n'est pas Olga la seule à travailler dans ce groupe et que le résultat pourrait ne pas lui plaire. Ce n'est pas le cas. Je dis que ce n'est pas seulement ma responsabilité.

Mais ce que l'on maintient dans les recommandations, c'est que les premières limitations qui existaient dans le premier guide de candidature sont toujours en vigueur. Personnellement, je ne peux pas dire quel sera le résultat. Ce que nous avons essayé de faire dans notre groupe de travail du GAC – et bon nombre d'entre vous ont participé à ce groupe ainsi que d'autres collègues de la communauté –, nous essayons de proposer des idées pour résoudre ce que l'ambassadeur Benedicto a signalé pour des noms tels qu'Amazon ou Patagonia. Et c'est des points qui peuvent se rapporter à la sensibilité qui ne sont pas dans la liste. Cela peut être une question de sensibilité pour le pays. Et il y a des éléments qui sont dans ce document mais qui n'ont pas été adoptés.

Nous vous remercions donc des commentaires que vous pourriez faire.

ANNEBETH LANGE :

Maintenant, je suis d'accord, Olga, mais nous en sommes à une première étape. Il s'agit d'un rapport initial préliminaire et il n'y a pas eu des appels au consensus. Et dans notre expérience, depuis la formation de ce groupe, il y a des groupes des parties prenantes avec différentes opinions et différents points de vue, même dans le groupe de parties prenantes. Tant nous ne trouvons pas un moyen plus intéressant, plus efficace pour résoudre ce qui apparaît dans le guide de candidature de 2012, et cela concernant des concessions, nous avons essayé d'atteindre un équilibre. Donc l'un des problèmes auxquels nous faisons face actuellement, c'est que ce n'est pas une

politique de la GNSO. La politique de la GNSO commence en 2007. Il y a ensuite le guide de candidature sur lequel nous avons travaillé entre 2008 et 2012 pour pouvoir trouver une modalité sur laquelle nous serions tous d'accord, mais ce n'est pas une politique de la GNSO.

Le défi à soulever est de trouver une politique qui pourrait perdurer, qui pourrait être pérennisée. Je ne sais pas si nous allons pouvoir parvenir à un consensus. Il va falloir que nous travaillions pour que le guide de candidature soit amélioré ; voilà le défi que nous avons à relever. Et nous devrions faire de petites modifications pour ceux qui n'ont pas eu de bons résultats et conserver ceux qui a eu de bons résultats. Amazon n'est pas un cas positif et halal, il en va de même, mais nous n'avons pas à laisser s'écouler six ans depuis le moment où la candidature est présentée jusqu'au moment où la résolution est prise. Il faut que nous en discussions ensemble. On a une première étape pour avoir ensuite une meilleure procédure d'objection. Nous en avons déjà parlé et nous espérons pouvoir parvenir aux meilleures solutions pour que nous soyons tous d'accord. Voilà ce que nous avons pu faire de mieux et c'est bien. Voilà, merci.

MARTIN SUTTON :

Je ne veux pas répéter ce qui a été dit. Ce sur quoi je veux attirer votre attention, c'est que nous avons une liste de suggestions que nous avons considérées et que vous pouvez appeler une liste des améliorations marginales pour ainsi dire. S'il y a même une recommandation préliminaire faisant référence à un traitement à

celui du guide des candidatures, il y a certaines parties du processus qui pourraient être modifiées pour les prochains candidats.

OLGA CAVALLI : Merci Martin. Javier ?

JAVIER RUA-JOVET : Les coleaders l'ont déjà dit, on ne peut pas prédire ou deviner l'avenir. Une des caractéristiques de ce rapport initial préliminaire, c'est qu'il s'agit d'un document volumineux. Nous avons indiqué là les différentes visions, les différents points de vue qui existent dans cette piste de travail. Ils sont là pour en faire des commentaires. Il y aura ensuite un rapport initial officiel qui sera ouvert pour les commentaires. Et les options qui seront choisies après ce processus démocratique de participation constitueront la nouvelle politique.

Donc il est impossible de faire des prédictions. C'est ce qu'ont dit mes collègues. C'est un document sur lequel on a longuement réfléchi. C'est un document inclusif, démocratique, qui tient compte de la sensibilité de toutes les parties concernées dans ce processus. Donc le progrès ou l'avancement dans toutes les directions se fait lentement parce qu'il faut résoudre toutes les questions.

Olga a dit que pour cette piste de travail, la nature est différente parce que l'on a le sentiment justement qu'il s'agit d'une piste intercommunautaire. On a des autorités de différentes communautés,

donc il faut légitimer tout ce monde de l'ICANN. C'est un travail en cours et nous allons en voir le résultat à la fin du processus.

OLGA CAVALLI :

Merci Javier, Annebeth. Merci beaucoup de votre attention. Je vous demande de nous excuser parce que nous avons pris cinq minutes de la séance suivante. Merci beaucoup.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]